

123-8¹²

COMMISSION pour l'examen de la proposition
de loi de MM. Roger-Marvaise, Bozérian et
Munier, ayant pour objet de modifier l'arti-
cle 22 de la loi du 2 août 1875, sur les élections
des sénateurs. (N^{os} 200 et 277, session ordinaire 1885.
— Nommée le 16 novembre 1885.)

MM. 123-8⁶²

- 1^{er} BUREAU : MUNIER.
- 2^e — HUMBERT.
- 3^e — PARIS.
- 4^e — EMILE LENOEL.
- 5^e — ALLOU.
- 6^e — BÉRENGER.
- 7^e — CHALLEMEL-LACOUR.
- 8^e — DUSOLIER.
- 9^e — EMILE GAYOT.

35

12

5. 5

A

Séance du 20 novembre

M. Allou est élu Président.

M. Alaid Dusolier est élu Secrétaire.

Chacun des membres est appelé à rendre compte des opinions exprimées dans leurs bureaux respectifs.

1^{er} bureau. M. Munnier est favorable à la proposition.

2^{es} Bureau. M. Lambert. Le bureau a considéré qu'il était absolument inopportune de toucher à la loi électorale du Sénat.

4^{es} bureau. M. Lenoir. Le bureau a reformulé la proposition par le motif qu'il ne fallait pas remettre en tête, mais du Sénat le droit — qui ne peut lui appartenir — d'invalider les élections sénatoriales.

5^{es} bureau. M. Allou. même motif, même décision.

6^{es} Bureau. M. Berenger. id id.

7^{es} Bureau. M. Challembert-Lacour. id. id.

8^{es} Bureau. M. Dusolier id. id.

9^{es} bureau. M. Emile Gayot. id. id.

M. Paris, commissaire du 3^{es} bureau, n'assistait pas à la séance.

Le Président,

G. Allou

Le secrétaire,

Alaid Dusolier